



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**pass
Sport** 

70 €

**de réduction
immédiate
dès l'inscription
dans un club ou
une salle de sport* !**

VÉRIFIEZ VOTRE
ÉLIGIBILITÉ



Rendez-vous sur pass.sports.gouv.fr

2025

*Sous réserve d'éligibilité

QU'EST-CE QUE LE PASS SPORT ?

Le pass Sport est une aide financière de 70€ pour s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport et pour encourager à la pratique sportive.

QUI EST CONCERNÉ ?



Les jeunes de **14 à 17 ans** bénéficiaires de l'**Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)**.



Les jeunes en **situation de handicap** :

- de **6 à 19 ans** bénéficiaires de l'**Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)** ;
- de **16 à 30 ans** bénéficiaires de l'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**.



Les étudiants boursiers de **moins de 28 ans** bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2025 :

- **bourse du CROUS** (y compris l'aide annuelle) ;
- **bourse régionale** pour une formation sanitaire ou sociale.

PÉRIODE DE VALIDITÉ

Le pass Sport est utilisable du **1^{er} septembre** au **31 décembre 2025**.

OÙ L'UTILISER ?

- Le pass Sport peut être utilisé dans un des **85 000 clubs et salles de sport partenaires**.
- Renseignez-vous auprès du club, de l'association sportive ou de la salle de sport de votre choix pour savoir s'ils acceptent le pass Sport.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous recevez un **code personnel** à partir du **26 août** par mail ou SMS. Il suffit de le présenter au club ou à la salle de sport au moment de l'inscription.
- Les **70 € sont déduits immédiatement** du montant à payer.
- Et si vous n'avez pas reçu de code, vous pouvez en faire la demande sur le site officiel pass.sports.gouv.fr.

Plus d'infos sur pass.sports.gouv.fr

✉ Vérifiez vos spams à partir du 26 août !